

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 13 novembre (13/11/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC,

Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO),

M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE :

M. Michel CASSIGNOL, **Adjoint**,

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

FINANCES

02 – 13 novembre 2019

2. Décision modificative n° 2 de l'exercice 2019 – budget principal

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2019 approuvant le budget supplémentaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2019 approuvant la décision modificative n°1,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOpte la décision modificative n°2 au budget primitif 2019 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Réelles :	3 812.00 €	Réelles :	0.00 €
Ordre :	0.00 €	Ordre :	3 812.00 €
TOTAL :	3 812.00 €	TOTAL :	3 812.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Réelles :	0.00 €	Réelles :	3 812.00 €
Ordre :	3 812.00 €	Ordre :	0.00 €
TOTAL :	3 812.00 €	TOTAL :	3 812.00 €

TOTAL GENERAL :	7 624.00 €	TOTAL GENERAL :	7 624.00 €
------------------------	-------------------	------------------------	-------------------

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 15 novembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :